

## Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	17/02/2025
Membres en exercice :	26
Présents :	21
Qui ont pris part à la délibération :	22

**Etaient présents :** Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Bernard LESCURE ROUS, Damien MENEL, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE,

**Absents et excusés :** Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL, Isabelle JOFFRE (pouvoir à Laurent COT), Frédéric LATIEULE (pouvoir à Marie-Claude FOURNIER), Marlène URSULE.

**Secrétaire de séance :**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

**08 - Marché 2025-04 : Attribution de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du terrain de quilles de Balsac**

Le pouvoir de Mme Isabelle JOFFRE, intéressée dans l'affaire, n'a pas été comptabilisé.

Suivant proposition de la commission d'appel d'offre du 25 février 2025

Le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 4 février 2025 pour la maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement d'un ancien terrain de foot en terrain de quilles de vingt jeux.

Ce terrain de foot, qui ne sert plus en tant que tel, est situé derrière la salle des fêtes de Balsac à proximité du terrain de tennis, du city stade et du terrain de bicross. L'aménagement de ce terrain offrirait une alternative intéressante aux sports traditionnels et pourrait attirer de nouveaux adhérents. Dans le cadre de la politique d'économie d'énergie, l'éclairage existant sera remplacé par du led.

Vu l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du terrain de quilles et la rénovation de l'éclairage en led à :

- **LBP ETUDES CONSEIL, 37 route d'Espalion, Le Jules Verne, 12850 ONET LE CHATEAU**, pour un montant de 16 380.00 euros HT, soit 19 656.00 euros TTC,
- autorise le maire à procéder aux formalités administratives et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.
- signale que les crédits sont prévus au budget 2025.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
et ont signé les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Signé, Philippe TABARDEL  
Acte dématérialisé

Le Maire,  
Signé, Patrick GAYRARD  
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la  
présente délibération publiée le  
Transmise en Préfecture